



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que le conseil a adopté le *Règlement n° 705-2024-A modifiant le Règlement n° 705 - Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques* lors de l'assemblée du 6 mai 2024.

Le règlement a pour objet de prolonger le *Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques*.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 7 MAI 2024**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe